

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 avril 2015

n°4

page 1/3

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Suite à la modification des missions et des organigrammes des services Habitat/Action Immobilière et Gestion Foncière, il est nécessaire de créer un poste de chargé de l'habitat, adjoint au chef de service de catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet.

2/ Suite à la réorganisation du service tourisme, il est nécessaire de créer un poste d'assistant tourisme de catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet pour suivre notamment la gestion des équipements touristiques, les animations d'été et développer des activités de pleine nature.

3/ Suite au départ à la retraite de l'agent au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe occupant les fonctions de gestionnaire courrier au sein du service affaires publics/accueil général, je vous propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet afin de le remplacer.

4/ Dans le but d'accélérer la transition énergétique et d'obtenir des baisses de consommation énergétique beaucoup plus nettes dans le domaine du bâtiment, l'ADEME a sollicité les collectivités pour qu'elles améliorent la performance énergétique de leur propre patrimoine et qu'elles mènent une action plus volontariste auprès des particuliers en vue de les inciter à rénover leur logement.

L'ADEME apporte ainsi un soutien financier, à hauteur de 77%, pour la création de postes de conseiller en énergie partagé. Parallèlement, l'ADEME a lancé un appel à projet régional pour la création de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé. La candidature de la CAPC a été retenue. Une expérimentation de 3 ans (2015 à 2017) est engagée avec un financement forfaitaire pour les deux premières années, qui couvre totalement le salaire d'un opérateur, et une part variable pour la troisième année, calculée à partir du nombre de logements rénovés.

Dans ces conditions, je vous propose de créer deux postes de chargé de mission au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (respectivement 3 ans et 2 ans). :

- un poste de conseiller en énergie partagé à temps complet (catégorie B technique),*
- un poste d'opérateur technique de la plateforme de rénovation énergétique (catégorie B technique).*

5/ Suite à l'avis du comité technique du 16 avril 2015 concernant la suppression des postes vacants au tableau des effectifs et sa mise à jour, je vous propose de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur principal 1e cl à temps complet (Poste à supprimer suite à la titularisation sur le grade d'attaché de l'agent sur un nouveau poste),*

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 avril 2015

n°4

page 2/3

- 3 postes d'Adjoint Technique 2e cl à temps complet (2 postes à supprimer suite à l'avancement au grade supérieur des 2 agents en 2014 – 1 poste à supprimer suite à la nomination au 1er mai 2015 d'un agent lauréat du concours d'adjoint technique de 1ère classe),
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 2e cl à temps complet (1 poste à supprimer suite à l'avancement au grade supérieur d'un agent en 2014),
- 2 postes d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal 1e cl à temps non complet à raison de 15/20ème (1 poste à supprimer suite à la titularisation sur le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale de l'agent sur un nouveau poste – 1 poste à supprimer suite au départ à la retraite d'un agent au 1er janvier 2015).

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 16 mars 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU les avis du comité technique en date du 17 février 2015 et 16 avril 2015,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement,

- le service Habitat/Action Immobilière/Gestion Foncière/Rénovation Urbaine a besoin d'un chargé de l'habitat,
- le service Tourisme a besoin d'un assistant tourisme,
- le service Affaires publiques/accueil général a besoin d'un gestionnaire courrier,
- le service Développement durable a besoin d'un conseiller en énergie partagée et d'un opérateur technique de la plateforme de la rénovation énergétique,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service Développement Durable justifient le recrutement de 2 agents non titulaires pour une durée de 3 ans et 2 ans,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste de chargé de l'habitat adjoint au chef de service à temps complet (cadre d'emplois des rédacteurs),
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif 2e cl à temps complet,

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 avril 2015

n°4

page 3/3

EMPLOIS CONTRACTUELS :

- 1 poste de chargé de mission conseiller en énergie partagé à temps complet (catégorie B technique),
- 1 poste de chargé de mission opérateur technique de la plateforme de rénovation énergétique à temps complet (catégorie B technique),

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2015.

- la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

- 1 poste de Rédacteur principal 1e cl à temps complet,
- 3 postes d'Adjoint Technique 2e cl à temps complet dont un au 1er mai 2015,
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 2e cl à temps complet,
- 2 postes d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal 1e cl à temps non complet à raison de 15/20ème.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 24/4/2015

Publié au siège de la CAPC, le 23/4/15

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 2854